

Délibération n° 2023-02-08-1

Objet : Adoption du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

En ce jour du 8 février 2023, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni en séance exceptionnelle sous la présidence de Isabelle Martin.

Étaient présents :

- Isabelle Martin, Maire de la commune
- Jean Dupont, Pierre Lambert, Anne Dubois, Michel Roux, Thomas Leroy, Nathalie Dupuis, Sophie Lefèvre, Nicolas Moreau, Sandrine Garcia

Étaient excusés ou absents :

- /

La présente délibération a pour objet l'adoption du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, suite à l'évaluation environnementale et à la concertation menées conformément à la réglementation en vigueur.

Après avoir rappelé l'importance de l'aménagement du territoire et de la planification urbaine pour le développement harmonieux de la commune, le Conseil Municipal a pris en considération les recommandations émises par la commission d'urbanisme et les retours des citoyens recueillis lors des réunions publiques et consultations.

Après délibération, le Conseil Municipal décide des mesures suivantes :

1. D'adopter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) tel que présenté dans le document joint à la présente délibération. Ce plan définit les orientations en matière d'aménagement, d'urbanisme et de préservation environnementale pour la commune pour les prochaines années.
2. De soumettre le PLU adopté pour approbation auprès des services de l'État conformément à la réglementation en vigueur.
3. De mettre en place un suivi régulier de la mise en œuvre du PLU, en associant les citoyens, les acteurs économiques et les parties prenantes, afin d'assurer son efficacité et son adaptation aux évolutions du territoire.

Le Conseil Municipal remercie les citoyens pour leur participation active dans le processus d'élaboration du PLU et s'engage à continuer à travailler en concertation avec eux pour la mise en œuvre des orientations définies.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Fait en séance, le jour, mois et an susmentionnés.

Le Maire, Le Secrétaire de séance,